

# ROUBAIX

AUJOURD'HUI

**SPÉCIALITÉ.** 3 Janvier 1900. N° 100 de la Semaine, 50 jours de l'année, 14e jour de l'heure. Lever 7 h. 26, coucher 4 h. 11, Lever de la lune à 9 h. 26, coucher à 7 h. 02.

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.** — Résumé des observations météorologiques faites à Lille, le 3 Janvier, de 6 heures du matin à 6 heures du soir. — Etat du ciel, couvert. — Direction et force du vent : S-O. faible. — Pression barométrique : 754 mm. — Température maxima : 10, minima : 6. — Humidité : 80. — Etat du sol, couvert. — Direction et force du vent : S-O. faible. — Plus tombé depuis 24 heures : 5 mm 4. — Temps probable : incertain.

**MARIE.** — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit à l'Hôtel-de-Ville, de 2 à 4 heures.

**BAINS MUNICIPAUX.** rue de Rome. — Bains depuis 6 h. 30 jusqu'à 9 h. 30.

**LABORATOIRES MUNICIPAUX.** — A l'ancien Collège. Ouverts tous les jours, pour les analyses. S'adresser au secrétaire de la Mairie.

**JUSTICE DE PAIX.** (tenants F et Oest). — Audience des affaires civiles, à 9 h. 1/2.

**BIBLIOTHÈQUES, COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS ET DÉPÔTS D'ARTS INDUSTRIELS.** — L'École Nationale des Arts Industriels, rue de l'Érmitage, 6, ouverte de 7 h. à 9 h. du soir.

**COURS PUBLICS.** — De 8 h. à 7 h. 1/2, langue anglaise. De 8 h. à 9 h. 1/2, langue allemande, italienne, espagnole, comptabilité et arithmétique commerciale.

Lire à la 2<sup>e</sup> page :

Mort mystérieuse à Roubaix. La loi sur les accidents du travail.

**Les recettes d'octroi.** — L'octroi de Roubaix a produit, en 1899 : 2.962.157 fr. 77, soit 83.672 fr. 27 de plus qu'en 1898.

**Le droit d'abri a produit 6.372 fr. 40 de plus qu'en l'année précédente, soit 131.029,28.**

**Arrestation d'un espion.** — Le nommé Wauters Auguste, âgé de 36 ans, né à Lille, demeurant à Roubaix, rue de Tourcoing, cour Hippo, 15, a été arrêté pour infraction à un article d'un décret relatif à l'espionnage.

Après interrogatoire de M. Laché, il a été écroué au dépôt central.

**Renversé par une voiture.** — Hier soir, vers 4 heures 1/2, le nommé Auguste Leblond, domestique à Mouscron, a été renversé par une voiture, vers 4 h. 1/2, au face de l'Hôtel de Ville, par un fiacre, qui s'est empressé de disparaître.

**Extorsion.** — Lundi soir, vers six heures rue de l'Alma, la police a procédé à l'arrestation du nommé Gustave Carrette, âgé de 47 ans, né à Courtrai, en vertu d'un mandat d'arrêt délivré en vertu d'un mandat d'extradition émanant du Parquet de Courtrai.

Le prisonnier a été remis aux mains de la gendarmerie belge hier matin.

**Un noyé.** — Dimanche après-midi, vers 1 h. 1/2, au pont de la République, le cadavre d'un individu ayant séjourné plusieurs semaines dans l'eau, a été découvert.

C'est celui du nommé Antoine Tournois, âgé de 60 ans, frère de Charles, né à Saint-Nicolas, Belgique, et demeurant rue de l'Épée, 4, chez sa sœur, au Petit Travailleur.

Le corps a été transporté à la Morgue de l'Hôtel-Dieu.

**Un se rappelle que Tourné avait été vu, par un habitant de Tourcoing, le 28 novembre dernier, au moment où il se jetait dans le canal, près du Pont Royal.**

Ses lucreux ont eu lieu hier après-midi.

**La forte suite.** — Lundi, vers 4 h. 1/2 du soir, rue Vaucanson, une femme dont l'identité est encore inconnue, a été ramassée sur la voie publique, dans un état d'ivresse manifeste.

**La police de roulage.** — Contrevenant a été dressée, lundi soir, à la charge du nommé Alexandre W., âgé de 35 ans, camionneur, demeurant à Roubaix lequel conduisait deux charriots attelés à la file.

**Les routes des travailleurs.** — Le 30 décembre un accident est survenu chez MM. Léon Allart et Cie, peigneurs, grande rue, vers 10 heures du matin.

Le nommé Léon Dewuynt Léon, décoré, âgé de 53 ans, demeurant au 10, rue de l'Épée, 10, a eu la main droite prise entre l'écrou et le manchon d'un tambour à carder.

**Le docteur Druessé a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.**

Le 29 décembre, un accident est survenu chez Mme Veuve Gaydet et fils, teinturiers, rue Soucheur-de-Perthes, à 5 heures du soir. Le nommé Florent Lucie, chineuse, âgé de 25 ans, demeurant rue de la République, 10, a été renversé par une voiture, qui s'est empressée de disparaître.

**Le docteur Lépors a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.**

Le 31 décembre, à 3 heures du soir, un accident est survenu chez M. Watter-Ferrier et frères, teinturiers, rue Buffon.

Le nommé Edouard Lépors, fabricant, âgé de 62 ans, demeurant à Watrelles, rue Miribel, par suite d'une chute faite d'une échelle, s'est contusionné les reins.

**Le docteur Montagne a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.**

Le 30 décembre, à 10 h. du matin, un accident est survenu chez M. Motte-Delacour, apprêteur, rue de Belfort.

Le nommé Seynave Victor, apprêteur, âgé de 32 ans, demeurant à Evrignies, a eu les ongles des 2 doigts de la main droite

**Le docteur Lépors a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.**

Le 29 décembre, un accident est survenu dans la cour de la gare, à 6 heures du soir. Le nommé Vandenberghe Pierre, âgé de 47 ans, demeurant à Tourcoing, rue de Watrelles, 24, travaillant chez M. Helespierre-Léman, en déchargeant un camion, a fait un effort et s'est contusionné le thorax gauche.

Le docteur Lépors a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

Un accident est survenu chez MM. Léon Léopold Carret, chaudonniers, rue de la Campagne, à Roubaix.

Le nommé Plancher Théodore, chaudronnier, demeurant rue Montgolfier, 110, a reçu un coup de marteau sur la poche droite en abouissant un tuyau.

Le docteur Deleclercq a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

Le 29 décembre, à 2 heures du soir, un accident est survenu chez M. Belloir, Godard et Cie, teinturiers, rue de l'Épée, 25, le nommé Verdonck Joseph, teinturier, a fait un effort et s'est contusionné le thorax gauche.

Le docteur Lépors a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

Le docteur Lépors a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

Un accident est survenu chez M. Desiré Wibaux Florin, fabricant rue Saint-Antoine.

Le nommé Dollé Charles, professeur fleur, âgé de 65 ans, demeurant rue Saint-Antoine, cour Delonaine, 12, s'est contusionné le pied droit.

Le docteur Piquet a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

**Ballot de ligne perdu.** — Un ballot de ligne provenant probablement d'un défilage de la ligne de Tourcoing, a été découvert au dépôt central.

On peut le reconnaître à l'estampille de Belfort. On peut le reconnaître à l'estampille de Belfort. On peut le reconnaître à l'estampille de Belfort.

**Jeux de dés.** — A ceux du départ de Théophile Cochet, cabaretier, rue de l'Alma, 4, le 28 décembre, le nommé Helespierre-Léman, âgé de 45 ans, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

Le nommé Helespierre-Léman, âgé de 45 ans, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

**Arrestation d'un voleur.** — La police a arrêté le nommé Helespierre-Léman, âgé de 45 ans, le 28 décembre, pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

Le nommé Helespierre-Léman, âgé de 45 ans, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

**Un imprimeur.** — Dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, vers une heure du matin, le nommé Dumortier, demeurant rue de la République, 10, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

Le nommé Dumortier, demeurant rue de la République, 10, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

**Arrestation d'un voleur.** — La police a arrêté le nommé Helespierre-Léman, âgé de 45 ans, le 28 décembre, pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

Le nommé Helespierre-Léman, âgé de 45 ans, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

**Un imprimeur.** — Dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, vers une heure du matin, le nommé Dumortier, demeurant rue de la République, 10, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

Le nommé Dumortier, demeurant rue de la République, 10, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

**Arrestation d'un voleur.** — La police a arrêté le nommé Helespierre-Léman, âgé de 45 ans, le 28 décembre, pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

Le nommé Helespierre-Léman, âgé de 45 ans, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

**Un imprimeur.** — Dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, vers une heure du matin, le nommé Dumortier, demeurant rue de la République, 10, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

Le nommé Dumortier, demeurant rue de la République, 10, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

**Arrestation d'un voleur.** — La police a arrêté le nommé Helespierre-Léman, âgé de 45 ans, le 28 décembre, pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

Le nommé Helespierre-Léman, âgé de 45 ans, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

**Un imprimeur.** — Dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, vers une heure du matin, le nommé Dumortier, demeurant rue de la République, 10, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

Le nommé Dumortier, demeurant rue de la République, 10, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

**Arrestation d'un voleur.** — La police a arrêté le nommé Helespierre-Léman, âgé de 45 ans, le 28 décembre, pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

Le nommé Helespierre-Léman, âgé de 45 ans, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

**Un imprimeur.** — Dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, vers une heure du matin, le nommé Dumortier, demeurant rue de la République, 10, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

Le nommé Dumortier, demeurant rue de la République, 10, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

**Arrestation d'un voleur.** — La police a arrêté le nommé Helespierre-Léman, âgé de 45 ans, le 28 décembre, pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

Le nommé Helespierre-Léman, âgé de 45 ans, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

**Un imprimeur.** — Dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, vers une heure du matin, le nommé Dumortier, demeurant rue de la République, 10, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

Le nommé Dumortier, demeurant rue de la République, 10, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

## Prime-Etrennes à nos Lecteurs

TYPE N° 1  
6 cuillères  
6 fourchettes  
6 cuillères à café  
18 PIÈCES  
3 francs

TYPE N° 2  
6 cuillères  
6 fourchettes  
6 cuillères à café  
18 PIÈCES  
3 fr. 50

**Bon-Prime N° 29**

Pour avoir droit à cette Prime il faut être porteur de 10 Bons se suivant.

## SOCIÉTÉ D'APPROVISIONNEMENT DE SAINT-MICHEL

L'accueil fait aux actions de cette entreprise prouve qu'on a plus de confiance en elle que dans les mines d'or — les souscriptions sont illimitées et reçues par tous les banquiers — les actions souscrites à Salernes (Var) ci-dessus — chez M. Girard, Banquier, sont irréductibles et peuvent être payées en coupons, y compris ceux du mois d'avril prochain — les actions libérées au moment de la souscription jouissent d'une remise de 5 francs. L'émission sera close le lundi 8 janvier 1900.

## LA MÉDECINE NOUVELLE

JOURNAL HEBDOMADAIRE DU VITALISME

ABONNEMENT : 5 FRANCS PAR AN

Envoyé FRANCO et GRATUITEMENT pendant deux mois à toute demande adressée : HOTEL DE LA MÉDECINE NOUVELLE, 10, rue de Lisbonne, PARIS

Le Vitalisme guérit toujours les maladies chroniques. — Soutagement immédiat. — Arrêt instantané de toute douleur. — Phisie. — Oufite. — Rhumatismes. — Ataxie. — Neurasthénie. — Paralysie. — Diabète. — Sèmité, etc.

## TOURCOING

Lire à la 2<sup>e</sup> page :

Le mouvement gréviste à Tourcoing

**Nomination dans la Douane.** — M. Couturier, voir l'annuaire de Doune à la gare de Tourcoing, est nommé vérificateur-adjoint de 1<sup>re</sup> classe au même poste.

M. Couturier doit s'installer, aux différentes prises importantes qu'il a opérées en ces derniers temps, notamment celle du nommé André, fraudeur renommé.

**Un imprimeur.** — Dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, vers une heure du matin, le nommé Dumortier, demeurant rue de la République, 10, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

Le nommé Dumortier, demeurant rue de la République, 10, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

**Arrestation d'un voleur.** — La police a arrêté le nommé Helespierre-Léman, âgé de 45 ans, le 28 décembre, pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

Le nommé Helespierre-Léman, âgé de 45 ans, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

**Un imprimeur.** — Dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, vers une heure du matin, le nommé Dumortier, demeurant rue de la République, 10, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

Le nommé Dumortier, demeurant rue de la République, 10, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

**Arrestation d'un voleur.** — La police a arrêté le nommé Helespierre-Léman, âgé de 45 ans, le 28 décembre, pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

Le nommé Helespierre-Léman, âgé de 45 ans, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

**Un imprimeur.** — Dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, vers une heure du matin, le nommé Dumortier, demeurant rue de la République, 10, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

Le nommé Dumortier, demeurant rue de la République, 10, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

**Arrestation d'un voleur.** — La police a arrêté le nommé Helespierre-Léman, âgé de 45 ans, le 28 décembre, pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

Le nommé Helespierre-Léman, âgé de 45 ans, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

**Un imprimeur.** — Dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, vers une heure du matin, le nommé Dumortier, demeurant rue de la République, 10, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

Le nommé Dumortier, demeurant rue de la République, 10, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

**Arrestation d'un voleur.** — La police a arrêté le nommé Helespierre-Léman, âgé de 45 ans, le 28 décembre, pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

Le nommé Helespierre-Léman, âgé de 45 ans, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

**Un imprimeur.** — Dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, vers une heure du matin, le nommé Dumortier, demeurant rue de la République, 10, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

Le nommé Dumortier, demeurant rue de la République, 10, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

**Arrestation d'un voleur.** — La police a arrêté le nommé Helespierre-Léman, âgé de 45 ans, le 28 décembre, pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

Le nommé Helespierre-Léman, âgé de 45 ans, a été arrêté pour infraction à la loi sur les jeux de dés.

**Grave accident.** — Un grave accident est arrivé hier, à 11 heures, dans le quartier de la Gare. Plusieurs ouvriers étaient occupés à hisser à l'aide d'un palan une plaque de fonte de 150 kilos, l'une des cordes se brisa sous le poids et le palan se précipita sur la tête d'un des ouvriers, M. Charles Bossart, âgé de 29 ans.

M. le docteur Dubois, qu'on avait appelé aussitôt, constata une fracture du tibia et ordonna le transfert du blessé à l'Hôpital-Sauveur, après lui avoir fait un premier pansement.

PRESQUE TOUJOURS IL EN EST AINSI

On s'étonne parfois de la publicité faite au sujet de certains produits. Comment veut-on qu'un médicament découvert à Paris soit aussi connu dans tous les autres pays ? Il y a évidemment que la presse pour en rendre compte. Ah ! si le remède est bon, il n'a pas besoin d'être longtemps recommandé. Le SIROP DE LORÉL, par exemple, s'est employé pour la guérison des rhumes, bronchites, asthmes, les quintes de toux ou de coqueluche, dans tous les pays, sans jamais être démenti. Le SIROP DE LORÉL, par exemple, s'est employé pour la guérison des rhumes, bronchites, asthmes, les quintes de toux ou de coqueluche, dans tous les pays, sans jamais être démenti.

**Un peu de prévention.** — v. p. — Bien triste journée que celle d'hier : la pluie qui n'avait cessé de tomber pendant toute la nuit, pendant toute la journée avait transformé les trottoirs et les chaussées de notre bonne ville de Lille en véritables lacs. — Mais, on se console, on arrive à la destination.

En vérité, c'est un bien vilain temps pour rendre ses visites de nouvel an ! Mais, quand même, il faut remplir ses devoirs ! D'ailleurs, les salons de la ville de Lille ont été ornés de leurs cars, qui, à meilleur marché, vous transportent pour quelques sous d'un bout à l'autre de la ville. — Les bons citoyens, nos trams n'ont pas désempli de la journée.

Sur certaines lignes, on s'écrasait littéralement sur les plates-formes. L'intérieur était plus qu'agité de gens qui se cramponnaient l'un à l'autre, dans une attitude qui n'était pas très agréable à regarder. Les règlements fixent bien le nombre limité des places, mais, va le faire l'an-laire, dans certains cas, on se cramponne à tout ce qui se présente. Et là où il n'y a pas de place pour 10 personnes en se loge à l'Enfil, cabine-caba, sans souffrir, sans se fatiguer, sans se fatiguer, on arrive à la destination.

Une destination, pas tout-à-fait ! Encore faut-il être descendu du car, pendant qu'il est arrêté. Malheureusement, ce dernier, sans aucun signal, se remet quelquefois en marche, surtout aux croisements d'aiguilles et hier, une belle dame qui avait pris le car D en un 6<sup>e</sup> victime.

Veux de ses plus beaux effets, robe de soie et tout le trébuchement, elle allait à la gare, pour aller chez son mari, qui était malade. Elle exprimait, entre deux baisers, ses meilleurs souhaits.

Souhaitant qu'il y ait un gros sautement, il était écrit qu'elle devait embrasser... les pavés de la place des Quatre-Chemins, avant d'aller à la gare. Elle s'est arrêtée au point de bifurcation de la ligne conduisant au dépôt de la rue de la Justice et de la ligne abouissant à la Porte des Postes, notre voyageuse, qui avait pris le car D, a voulu descendre. Mais au moment où elle allait poser le pied par terre, le car s'est remis brutalement en marche, et la pauvre femme s'est allongée sur le pavé nuant, face contre terre.

Heureusement, la victime n'a eu aucun mal.

Nous prions de cette circonstance pour prier MM. les conducteurs de tramways de vouloir bien prendre un peu plus de précaution, et après s'être assurés que tous les voyageurs qui veulent descendre sont descendus.

G. C.

**Abus patronal.** — Dans une filature de lin, située à Thémelin, route d'Arras, les patrons, MM. Meruelle frères, exigent que leurs ouvriers aient que le grossier mouton de laine, et accomplissent le reste de leur métier, deux fois par semaine, le jeudi et le vendredi, et cela en dehors des heures de travail, ce qui est très onéreux pour les ouvriers. Ces jours-là, un quart d'heure pour prendre leur repas, au lieu d'une heure à laquelle ils ont droit.

Nous prions MM. Meruelle de vouloir bien respecter l'art. 3 de la loi du 2 novembre 1892.

Au lieu de, un inspecteur du travail, s'arrête à l'heure, un inspecteur du travail, s'arrête à l'heure, un inspecteur du travail, s'arrête à l'heure.

**Changeement de domicile.** — Le Maire de Lille informe les électeurs qui ont changé de domicile dans le canton de l'année qu'ils doivent en faire la déclaration au bureau des élections (salon 102) à la Mairie, avant le 1<sup>er</sup> janvier prochain, délai de rigueur.

Poursuite du sectionnement, ils seraient maintenus dans leur ancienne section s'ils ne font pas de déclaration au bureau des élections avant le 1<sup>er</sup> janvier, et ne pourraient voter que pour les candidats de cette section.

**Un se rappelle que Tourné avait été vu, par un habitant de Tourcoing, le 28 novembre dernier, au moment où il se jetait dans le canal, près du Pont Royal.**

Ses lucreux ont eu lieu hier après-midi.

**La forte suite.** — Lundi, vers 4 h. 1/2 du soir, rue Vaucanson, une femme dont l'identité est encore inconnue, a été ramassée sur la voie publique, dans un état d'ivresse manifeste.

**La police de roulage.** — Contrevenant a été dressée, lundi soir, à la charge du nommé Alexandre W., âgé de 35 ans, camionneur, demeurant à Roubaix lequel conduisait deux charriots attelés à la file.

**Les routes des travailleurs.** — Le 30 décembre un accident est survenu chez MM. Léon Allart et Cie, peigneurs, grande rue, vers 10 heures du matin.

**Le docteur Druessé a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.**

**Le docteur Lépors a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.**

**Le docteur Montagne a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.**

**Le docteur Lépors a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.**

**Le docteur Lépors a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.**

**Le docteur Lépors a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.**

**Le docteur Lépors a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.**

# TRIBUNAUX

**TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE**  
Audience du 2 Janvier 1900

Président : M. MARTIN.

Le Tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

**Mendicite.** — Auguste et M. Louis, chacun 24 heures de prison.

**Fraude.** — Ducoulombier Valéry et Castelain Richard chacun 8 jours de prison avec sursis et 500 fr. d'amende. — Thérache Léopold, 2 mois de prison et 500 francs d'amende. — Obrecht, Auguste, 8 jours de prison avec sursis et 50 francs d'amende. — Deconvrière, un arrêté d'expulsion. — Vandenberghe Achille, 15 jours de prison.

**BEAUCOUP VOUS DIRONT**

Vous avez mal aux dents ? Servez-vous du baume d'acier ? est-ce que ça soulage ? car tout nouveau on souffre d'une névralgie qui semble venir d'un autre monde. On chercherait toutes les recettes possibles, mais prenez donc plutôt le grand spécifique, le calmant par excellence. Demandez l'ATLANTIQUE, 2 fr. le fl. Si la névralgie est violente, prenez les Cachets Antalgiques, 3 fr. Dépôt ph. Branc et Brunet à Lille. — Deconvrière et Debaillet, à Armentières. — Boyval, à Roubaix.

**SAVON AU MUSC DU LÉKÉLÉ N° 30**  
Pâte onctueuse, parfum suissant.

## TOUX, BRONCHITES, RHUMATISMES



Le docteur. — Mon cher Monsieur, je n'ai qu'un conseil à vous donner : appliquez-vous un paquet double Mokatine. La vaut infiniment mieux que toutes les drogues et tous les emplâtres. N'hésitez pas.

## SI VOUS VOULEZ

Manger avec appétit. Reconforter votre sang. Combattre l'Anémie avec succès. Boire une consommation agréable. Prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent Vin de BANYULS-TRILLES, qui vous donne l'appétit et vous fait manger. Les Médecins aux hommes, dames et enfants. Dans tous les Cafés et les bons Estaminets. Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons.

**BOUYE MOKATINE**

## LA MÉDECINE NOUVELLE

17<sup>e</sup> ANNÉE NOUVELLE

JOURNAL HEBDOMADAIRE DU VITALISME

DIRIGÉ PAR LES DOCTEURS PÉRADON & DUMAS

de la Faculté de Médecine de Paris

Dans un but de propagande, la MÉDECINE NOUVELLE ILLUSTRÉE est envoyée GRATUITEMENT pendant DEUX MOIS à tous nos lecteurs qui en feront la demande.

Tous les malades ont intérêt à lire :

**LA MÉDECINE NOUVELLE ILLUSTRÉE** est le traité le plus complet et le plus moderne sur toutes les maladies graves : tuberculose, coqueluche, maladies nerveuses, diabète, albuminurie, phisie, cancer, maladies du cœur, de la tête, des reins, de la vessie, de l'estomac, de l'intestin, les tumeurs et les fibromes, les affections des voies urinaires ; l'obésité, les maladies de la femme, etc. Fraucement illustré par plus de 100 gravures et 1000 photographies.

LES CONSULTATIONS SONT GRATUITES

Ecrire : HOTEL DE LA MÉDECINE NOUVELLE 10, rue de Lisbonne, PARIS.

Le Gérant, Jean PIOTEIX.

Lille. — Imprimerie de l'Éclair. 23, Rue de Fives, 23

FEUILLETON DU 4 JANVIER — N° 155

# LA BELLE SARAH

PAR PIERRE ARNOUS

XXV

C'était là, semblait-il, un motif suffisant pour que le bandit ne désirât pas renouer ses relations avec Mercédès.

Où, mais une autre raison non moins péremptoire lui ordonnait d'avoir avec elle au moins encore une entrevue.

N'était-ce pas elle qui détenait l'argent au moyen duquel Georges comptait s'acheter l'Amérique ?

Voilà pourquoi il avait fait connaître son adresse à la gitane, sans lui adresser une suprême injure. Sa lettre se terminait ainsi, en effet :

« A présent, tu sais où je suis. Tu peux me trouver une fois de plus à ta charge. Que m'importe ! La vie m'est à charge, et je suis bien décidé à ne pas me défendre ! »

C'était sur ces lignes que venait de tomber le regard de Maniez.

Cette adresse s'était, pour, ainsi dire, mystérieusement offerte à lui.

Les lettres dansaient devant ses yeux comme des flammes infernales.

Deux minutes à peine s'étaient écoulées depuis le départ de Mercédès, et elle n'arrivera pas avant moi dit-il. Et sans même prendre la précaution de refermer la porte, il s'enfuit précipitamment.

XXVI

**Les fiançailles de Raoul**

Le même jour, vers neuf heures, la femme de chambre de Jeanne était entrée tout à coup chez Raoul de Récourt. Elle avait le visage bouleversé :

— Venez vite, monsieur ! lui avait-elle dit. Le fils de madame se meurt. C'est Mlle Yvonne qui m'envoie vers vous. Elle vous supplie d'aller la rejoindre auprès de madame qui a besoin de beaucoup de consolations.

Récourt prit à peine le temps de s'habiller. Il passa chez Prudent qui dormait encore.

— Eh ! parbleu ! quel est-ce qui vous arrive donc ? lui demanda l'ex-notaire en s'étriant les membres. Vous voilà avec une figure extraordinaire... Est-ce que vous l'auriez retrouvé, par hasard ?

— Il ne s'agit pas lui, mais de son fils, mon ami !... Répondez-moi, il paraît que le pauvre enfant est à l'agonie !

Prudent sauta sur le sol sans ajouter un mot.

Il fit l'estomac un bout de toilette et vint dans sa chambre s'habiller à la hâte. Ses deux amis sonnèrent à la porte de la maison de Jeanne.

Ce fut Yvonne qui se présenta pour les recevoir. Elle avait les yeux rouges et secs. On devinait qu'elle avait eu une nuit de veilles.

— Venez ! lui dit-elle.

— Eh bien ? questionna Raoul qui n'osait pas faire une demande plus précise dans la crainte où il était d'apprendre un malheur.

— Hélas ! c'est fini ! répondit Yvonne. Elle les introduisit dans la chambre de Jeanne.

Le petit être était mort déjà depuis une heure ; il était tout blanc. La visage

reposé. Sa bouche était légèrement enroulée et l'on eût presque cru qu'il souriait encore.

Yvonne avait déjà répandu des fleurs tout autour du cadavre.

Quant à Jeanne, elle était agenouillée près du lit, et elle priait.

Les deux amis s'étaient découverts. Ils n'osèrent aller jusqu'à la chambre de Jeanne, mais ils se tenaient debout dans le couloir.

Mais tout à coup, ils aperçurent le docteur Mingret qui s'était mis dans le coin plus obscur de la pièce, et qui, pour dissimuler son émotion, imprimait, à son habitude, des mouvements furieux à son nez.

Les trois hommes échangèrent des poignées de main silencieuses.

Ensuite, Mingret tira Raoul et Prudent à l'écart.

— Je vous attendais ! leur dit-il. La douleur de la mère est si grande que je n'osais pas la laisser seule avec Mlle Yvonne. A présent, je m'en vais. Mais il est urgent que l'un de vous au moins reste ici. Je reviendrai dans la soirée... J'ai d'autres malades, hélas ! Mais je n'ai pas besoin de vous dire qu'un premier signe que vous m'avez tenez, je me hâterai d'accourir.

Il leur serra encore les mains, et il se retira après avoir ajouté :

— Nous avons fait tout ce que nous avons pu... Hélas ! tout était par avance inutile.

— Il vaut peut-être mieux qu'il en soit ainsi ! fit Prudent.

Il avait parlé trop haut. Jeanne, à ce moment, se leva et vint vers eux. Ils ne lui dirent rien. Ils la voyaient si triste, si changée, comme si elle avait vécu en une seule nuit, qu'ils jugeaient toute parole inutile. Mais elle :

— Pourquoi, cher monsieur, demandez-vous ? Prudent d'une voix douloureuse

dites-vous qu'il vaut peut-être mieux qu'il en soit ainsi ?

Prudent se troubla. Cependant, il eut une réponse heureuse.

— Excusez-moi, madame ! En une telle circonstance, j'aurais tout donné pour que votre parole pareille ne frappât pas votre oreille. J'ai voulu simplement répondre à la pensée du docteur qui nous expliquait que le cher petit aurait toujours été souffreteux.

— Je n'en aurais aimé davantage, protesta doucement Jeanne.

Puis, elle alla reprendre sa place auprès du mort.

Yvonne voulait à tout prix l'éloigner, mais elle protesta. Elle ne voulait pas dérober son enfant une seule minute des dernières heures qui lui restaient à passer près de lui. Yvonne s'épouva vainement en supplications.

Ce ne fut que vers le soir, après que les amis eurent fait les démarches relatives à son obsèques, que Jeanne consentit à aller prendre quelques instants de repos.

Prudent, lui, obéissant à une prière très nette de Jeanne, cherchait par la ville s'il n'y découvrirait pas par hasard celui qui, ayant été Georges de Vanhiers n'était plus aujourd'hui que Frédéric Vigour.

— Je n'en aurais aimé davantage, protesta doucement Jean